



## FORMATION INITIALE : AU PAS DE COURSE ET DROIT DANS LE MUR

### ► Communiqué de presse

Ce lundi 6 mai, le **SNALC** et les autres organisations représentatives étaient reçues, en présence de la ministre, pour enfin échanger la réforme de la formation initiale des professeurs. Cette réunion, qui s'est tenue sans document, ouvre une phase de concertation qui se conclura le 21 mai (!) par un CSA ministériel pour un début de mise en œuvre à la rentrée prochaine. Bref, encore une parodie de dialogue social menée au pas de charge avec un projet déjà largement bouclé, mais plein à craquer de problèmes et d'incohérences.

La méthode est, pour le **SNALC**, tout à fait inacceptable. Hélas ! Le fond de la réforme présentée contient des éléments tout aussi inacceptables. En effet, comme les réformes précédentes, celle-ci mélange diplôme, formation et recrutement, ce qui va encore créer des horreurs.

Ainsi, le **SNALC** s'oppose :

- à l'obligation de rester cinq années dans l'Éducation nationale sous peine de devoir rembourser les 900 euros mensuels d'indemnité perçus lors de l'année de M1 – car oui, on est passé de 1 400 à 900 euros mensuels ;
- à l'obligation de passer un Master « ENSP » une fois le concours obtenu, plutôt que de laisser le choix du master. Pour le **SNALC**, on va empêcher les professeurs de se diriger vers la recherche ou vers l'agrégation ;
- à la logique des « fast track » dans le premier degré qui mettra en concurrence et en rupture d'égalité des candidats issus de licences disciplinaires ayant l'obligation de passer l'intégralité du concours et des candidats issus d'une licence *ad hoc* (LPPE) pouvant être dispensés de l'ensemble des épreuves écrites.

Alors qu'il était favorable à ramener le concours plus tôt dans le cursus, le **SNALC** s'oppose donc à une réforme mal pensée, menée au pas de charge, rabotée en termes de rémunération, qui crée des voies sans issue à l'université et qui, par tous les moyens, veut interdire l'excellence disciplinaire.

Paris, le 7 mai 2024

#### Contacts :

Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, [pedagogie@snalc.fr](mailto:pedagogie@snalc.fr)  
Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [jr.girard@snalc.fr](mailto:jr.girard@snalc.fr)